DISSERTATION

N° 103.

SUR LES AVANTAGES

DE L'ALLAITEMENT MATERNEL;

THÈSE

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 4 juin 1828, pour obtenir le grade de Docteur en médecine;

PAR CHARLES BERTHUS, de Saint-Bonnet,

Département de la Charente-Inférieure.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE,

Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n° 13.

1828.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. LANDRÉ-BEAUVAIS, Doyen.	Messieurs.
Anatomie	CRUVEILHIER, *Examinateur.*
Physiologie	DUMÉRIL, *Président.*
Chimie médicale	ORFILA.
Physique médicale	PELLETAN fils.
Histoire naturelle médicale	CLARION.
Pharmacologie	GUILBERT.
Hygiène	ANDRAL.
Pathologie chirurgicale	MARJOLIN. ROUX, *Suppléant.*
Pathologie médicale	FIZEAU. FOUQUIER.
Opérations et appareils	RICHERAND, *Examinateur.*
Thérapeutique et matière médicale	ALIBERT.
Médecine légale	ADELON, *Examinateur.*
Accouchemens, maladies des femmes en couches et des enfans nouveau-nés	DESORMEAUX.
Clinique médicale	CAYOL. CHOMEL. LANDRÉ-BEAUVAIS. RÉCAMIER.
Clinique chirurgicale	BOUGON BOYER. DUPUYTREN.
Clinique d'accouchemens	DÉNEUX.

Professeurs honoraires.

MM. CHAUSSIER, DE JUSSIEU, DES GENETTES, DEYEUX, DUBOIS, LALLEMENT, LEROUX, PELLETAN père, VAUQUELIN.

Agrégés en exercice.

Messieurs	Messieurs.
Arvers.	Gibert, *Suppléant.*
Baudelocque.	Kergaradec.
Bouvier.	Lisfranc.
Breschet.	Maisonabe.
Cloquet (Hippolyte).	Parent du Chatelet.
Cloquet (Jules).	Pavet de Courteille.
Dance.	Ratheau.
Devergie.	Richard.
Dubois, *Examinateur.*	Rochoux.
Gaultier de Claubry.	Rullier.
Gérardin, *Examinateur.*	Velpeau.
Gerdy.	

Par délibération du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MON PÈRE

ET

A MA MÈRE.

C. BERTHUS.

DISSERTATION

SUR LES AVANTAGES

DE L'ALLAITEMENT MATERNEL.

Considérations générales.

L'homme est pourvu d'organes multipliés qui, par leurs exercices successifs et bien ordonnés, par leur commun accord, doivent le faire parvenir à ce haut point de perfection où il semble qu'il était appelé pour occuper le premier degré de l'échelle animale. Faible, sans appui, l'enfant qui vient de naître a besoin de secours de toute espèce. « L'homme, dit *Buffon*, est une image de misère et de douleurs; il est, dans les premiers temps, plus faible qu'aucun des animaux; sa vie, incertaine et chancelante, paraît devoir fuir à chaque instant; il ne peut se soutenir ni se mouvoir; à peine a-t-il la force nécessaire pour exister et pour annoncer, par des gémissemens, les souffrances qu'il éprouve, comme si la nature voulait l'avertir qu'il est né pour souffrir, et qu'il ne vient prendre place dans l'espèce humaine que pour en partager les infirmités et les peines. »

On doit donc écarter tous les maux qui viennent l'accabler, en le

protégeant dès sa naissance, en l'élevant et en formant, avec le plus grand soin, sa première éducation; car si, dès le principe, elle est mal dirigée, et qu'on s'éloigne de la vrai route que la nature a prescrite, on tombe d'écueils en écueils, et il n'est plus possible de reprendre le vrai chemin dès qu'on s'en est une fois éloigné. On ne saurait trop faire envisager aux mères l'importance de l'allaitement maternel, et les bienfaits qui en résultent pour elles et pour leurs enfans; c'est ce que je vais essayer de prouver dans cette dissertation.

C'est à l'époque de la conception que commencent les devoirs maternels. Dès que la femme se croit enceinte, elle doit, pour sa propre conservation et celle de son fruit, observer les règles suivantes:

Modérer ses passions et ses désirs; faire un exercice proportionné à ses forces; s'assujétir à un régime conforme à son âge, à sa constitution, à son état; choisir un air pur, serein, tempéré; user sobrement d'alimens faciles à digérer; éviter toutes les viandes salées, assaisonnées, les pâtisseries, en un mot, toutes les substances lourdes et compactes.

Dans la grossesse, les femmes doivent être plus sobres que dans tout autre état; la modération en toutes choses est le plus sûr moyen de les dispenser de remèdes, en prévenant les causes qui les rendent nécessaires; elles doivent boire peu de vin, et jamais sans eau; s'abstenir entièrement de liqueurs fortes; user très-rarement de café, dont l'usage habituel a quelquefois produit l'avortement, ainsi que les exercices violens du cheval, de la voiture et de la danse, etc. Les exercices modérés, au contraire, sont indispensables, particulièrement les promenades à pied; les femmes, en cet état, ayant besoin de plus de repos, il est évident qu'il est dangereux de prolonger les veilles. Il leur est surtout avantageux de conserver le calme et la tranquillité de l'âme, et de se distraire agréablement par des jeux et des amusemens; mais les désirs effrénés, les fortes passions, ne doivent jamais trouver d'accès chez elles.

Quant aux remèdes, comme saignées, purgatifs, ils leur seront en

général très-peu utiles, si elles observent scrupuleusement les préceptes que je viens de donner.

Leurs vêtemens doivent être lâches, ne point comprimer. Enfin il convient de modérer les désirs vénériens, et de jouir rarement des plaisirs de l'amour : imitez en cela les peuples peu civilisés, où les hommes en général, pendant la grossesse, recherchent aussi peu les femmes que les femmes elles-mêmes les recherchent. Voilà pourquoi, vraisemblablement, il naît si peu d'enfans difformes et contrefaits, dont le grand nombre tient plus qu'on ne pense à une incontinence brutale ; telle est sans doute encore une des causes qui fait que la mortalité des femmes en couches, chez les nations sauvages, est bien moins considérable qu'en Europe.

Le cercle des devoirs maternels s'agrandit et s'étend à l'époque de l'accouchement. C'est alors que l'enfant réclame impérieusement les secours de sa mère ; il est dans l'ordre qu'elle les lui donne elle-même, et qu'elle ne confie pas à des mains étrangères et mercenaires des soins si utiles. Elle lui doit son sein ; elle ne peut impunément tromper le vœu de la nature, qui lui en a imposé l'obligation, puisque, même avant le terme de la grossesse, elle a élaboré et préparé deux sources de lait pour servir à la nourriture du nouveau-né. En effet, à l'époque de la naissance, le canal digestif contient une grande quantité d'une matière particulière, appelée *méconium ;* il est indispensable à la conservation de l'enfant que cette matière soit évacuée : le lait séreux, que les accoucheurs nomment *colostrum*, fourni par les mamelles immédiatement après l'accouchement, est la substance la plus propre à déterminer cette évacuation.

Mais jetons les yeux sur l'histoire ; parcourons les différentes contrées de la terre ; reportons-nous dans les pays agrestes et sauvages, où la civilisation n'a point encore fait de progrès, partout, par une sorte d'instinct, les mères allaitent leurs enfans.

Les législateurs de certains pays avaient tellement senti les inconvéniens qui résultent, pour la population, de l'allaitement par des marâtres, qu'ils en avaient fait un point de loi.

Un historien rapporte que, dans l'ancienne Rome, les dames de cette ville regardaient l'allaitement de leurs enfans comme le devoir le plus sacré ; aussi s'en acquittaient-elles avec plaisir. On les voyait s'enorgueillir du succès dont ces devoirs sacrés étaient suivis ; elles montraient leurs enfans aux étrangers avec une noble confiance, et, semblables à la mère des Gracques, à l'illustre Cornélie, elles tiraient des talens ou de la valeur de leurs fils leur plus belle parure.

Chez les Lacédémoniens, dont l'histoire nous fournit tant de traits d'héroïsme, et bien qu'à cette époque reculée la médecine eût fait peu de progrès, quoi qu'il n'y eût aucunes règles établies par l'art pour diriger l'éducation physique des enfans, l'instinct maternel suppléait à tout ; des générations saines, vigoureuses et animées du saint amour de la patrie, succédaient aux vertueux citoyens qui les avaient fait naître.

Non-seulement alors une mère n'aurait pas consenti à se séparer de son enfant, mais la femme qui se serait chargée de l'allaiter pour elle aurait été notée d'infamie et condamnée à l'amende. *Démosthène* rapporte que, de son semps, une Athénienne fut accusée d'avoir allaité un enfant qui n'était pas le sien ; elle ne put se soustraire à la sévérité des lois qu'en alléguant sa pauvreté pour excuse.

Mais, avant de pénétrer plus avant cette matière importante, tâchons de faire connaitre, 1°. qu'elles sont les mères inaptes, ou incapables de nourrir elles-mêmes leurs enfans ; 2°. quels sont les maux physiques et moraux résultant de l'impossibilité de l'allaitement maternel.

Une femme d'une santé faible et chancelante, un lait de mauvaise qualité, une maladie qu'elle pourrait transmettre à son nourrisson, la phthisie pulmonaire, le scrophule, une affection cancéreuse; un vice de conformation des seins, un engorgement glanduleux de ces parties qui empêcheraient la sécrétion du lait, sont les causes physiques les plus générales qui rendent la femme incapable d'allaiter son enfant.

Quant aux vices moraux, une femme sujette aux emportemens de colère, à la haine, à la jalousie, à la vengeance, en général à toutes les passions dont la transmission serait à redouter chez l'enfant, une pareille femme, dis-je, est inapte à l'allaitement.

Les femmes des villes, respirant un air moins salubre, moins vivifiant, d'une constitution beaucoup plus faible, en général vivant moins sobrement, bien plus adonnées aux vices en tout genres, sont, sous ce rapport, moins propres à l'allaitement que celles des campagnes. La différence des climats influe aussi sur l'allaitement.

Examinons maintenant quel sont les maux physiques, en général, qui résultent du défaut d'allaitement.

On a remarqué que parmi les femmes qui allaitent il est rare d'en voir une être attaquée de fièvre de lait, du moins si elle se manifeste elle est légère et nullement dangereuse; tandis que celles qui s'en abstiennent en sont atteintes d'une manière plus ou moins forte, et souvent avec un danger réel.

Elles croient, en s'affranchissant de ce devoir sacré, que la nature leur a prescrit, conserver leur beauté; elles se trompent; bientôt le lait dont elles ont eu la cruauté de priver leurs enfans se transforme en un poison funeste qui se porte indistinctement sur tous les organes, pour y exercer les ravages les plus terribles. Coupables envers les êtres auxquels elles ont donné le jour, une foule de maux vengeront bientôt la nature outragée.

On a vu des femmes, à la suite de dépôts laiteux dans quelques parties intérieures du cerveau, perdre la raison, d'autres la vue; et l'on voit aussi des apoplexies, des paralysies produites par cette même cause. Les obstructions de certains viscères, la fièvre puerpérale, la phthisie pulmonaire, les fleurs blanches, les ulcères de la matrice, et beaucoup d'autres affections, sont très-souvent occasionnées par l'humeur laiteuse déviée. Les femmes qui échappent à tous ces maux ne sont pas moins à plaindre, leurs grossesses se multiplient, et amènent une foule d'affections nerveuses, effets nécessaires de l'irritabilité. Il n'est pas rare de voir de jeunes femmes

fraîches, pleines d'embonpoint, perdre tous ces avantages après quatre ou cinq ans de mariage, et traîner jusqu'au tombeau une vie misérable et languissante.

Les femmes qui nourrissent retirent des avantages présens et futurs, tant au physique qu'au moral, pour elles et pour leurs enfans. Si l'allaitement leur donne des peines, elles en sont dédommagées au centuple par le plaisir que leur fait ce sentiment exquis dont la nature les a douées pour le fruit de leurs entrailles; par un attachement et des complaisances de la part de leurs époux, qui augmentent sans cesse par la vue habituelle du vrai lien de l'amour conjugal. D'ailleurs, il est impossible d'apprécier le plaisir des mères, au sourire et aux petites caresses de leurs nourrissons, lorsqu'elles leur présentent leurs seins.

O nature, que tu es admirable! Combien montres-tu le devoir des enfans pour leurs mères, dans ce tendre nourrisson qui semble déjà apprécier les soins et les faveurs qu'il reçoit de la sienne!

Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem.

VIRG., Égl. 4.

« Il est un inconvénient, dit *J.-J. Rousseau*, qui devrait ôter à « toute femme sensible le désir de faire nourrir son enfant par une « autre, ou plutôt de l'aliéner, de voir son enfant aimer une autre « femme autant et plus qu'elle; de sentir que la tendresse qu'il « conserve pour sa propre mère est une grâce, et que celle qu'il a « pour sa mère adoptive est un devoir : car, où j'ai trouvé les soins « d'une mère, ne dois-je pas aussi l'attachement d'un fils? »

La véritable mère est celle qui nourrit. Il faut que la femme allaite pour mettre le complément à ce titre; et, quand elle s'y refuse, elle n'est mère qu'à demi.

La reine Blanche, mère de Saint-Louis, autant illustre par ses vertus que respectable par ses qualités de mère, était tellement pénétrée de ce principe, qu'elle fit vomir à son fils, qu'elle nourris-

sait, le lait qu'il avait sucé d'une dame de la cour, pour qu'on ne portât pas la moindre atteinte à sa qualité de mère.

L'usage déraisonnable des mères qui méprisent leur premier devoir, en ne voulant pas nourrir leurs enfans, fait qu'on les confie à des femmes mercenaires, qui se trouvent ainsi mères d'enfans étrangers, pour qui la nature ne leur dit rien. Pourquoi se dispensent-elles de ce devoir? C'est parce qu'il faut sans cesse veiller sur un enfant en liberté, se priver des amusemens de la vie. Alors on fait naître des craintes sur sa santé, on fait naître des faiblesses, et ces motifs suffisent pour se dispenser de remplir ce vœu de la nature.

Ces douces mères qui, débarrassées de leurs enfans, se livrent gaîment aux amusemens de la ville, savent-elles cependant quel traitement l'enfant dans son maillot reçoit au village? La nourrice, absente de chez elle durant plusieurs heures, vaque à ses affaires; leur malheureux enfant reste pendant ce temps sans secours, abandonné à lui-même. S'il s'est sali, sa peau fine et délicate s'enflammera et ne tardera pas à être excoriée; les douleurs qu'il en ressentira lui feront pousser des cris violens, qui l'exposeront à contracter des hernies, etc. Enfin, lorsque la nourrice arrive chargée d'un fardeau, dont elle se débarrassera promptement; elle viendra toute en sueur présenter son sein à son nourrisson, afin de l'apaiser. Mais ne sait-on pas qu'une nourriture semblable peut occasionner des convulsions aux enfans; on en voit tous les jours des exemples.

Si le lait de la nourrice vient à changer, qu'il prenne des qualités qui soient nuisibles à l'enfant; si elle devient enceinte, croyez-vous qu'elle vous avertira? Vous êtes dans l'erreur; elle s'en gardera bien, de crainte que vous ne lui enleviez son nourrisson, objet de sa spéculation mercenaire. Enfin, je suppose que votre enfant soit malade, qu'il ait besoin, pour se rétablir, de prendre quelques médicamens, mais qui ne peuvent, dans ce cas, être administrés que par l'intermède de la nourrice; consentira-t-elle, cette femme, à faire le sacrifice de ses goûts pour donner à son lait des propriétés médicamenteuses qu'exige l'état de l'enfant? On ne peut

le penser, parce qu'il n'appartient qu'à l'amour maternel de faire de tels sacrifices.

Il est étonnant combien la force du préjugé soustrait de mères à une loi si douce; sont-elles assez courageuses pour s'y déterminer, il leur faut encore vaincre la résistance d'un mari esclave de ses plaisirs et de sa molle tranquillité, qui craindrait que son repos ne fût troublé par les cris d'un enfant dont le sort le touche peu. La répugnance du mari étant vaincue, ainsi que tous les obstacles qui viennent des parens et des amis, alors paraissent les manœuvres des sages-femmes et des gardes. Comme les vues intéressées de leur cupidité ne semblent pas d'accord avec l'allaitement des mères; il n'est pas de stratagèmes qu'elles n'inventent, point de ressort qu'elles ne fassent jouer pour faire accroire à celles chez qui elles sont entrées, qu'elles n'ont point de lait, du moins suffisamment.

De l'habillement du nouveau-né, et des dangers du maillot.

« A peine l'enfant est-il sorti du sein de sa mère, à peine jouit-il « de la liberté de mouvoir et d'étendre ses membres, qu'on lui « donne de nouveaux liens; on le couche la tête fixée, les jambes « allongées, les bras pendans à côté du corps; il est entouré de linges « et de bandages de toute espèce, qui ne lui permettent pas de chan- « ger de position; heureux si on ne l'a pas serré au point de l'empê- « cher de respirer! » (Buffon.)

C'est ordinairement vers la poitrine que se font remarquer particulièrement les effets pernicieux qui sont la suite de la compression exercée par le maillot. On a vu des enfans conserver toute leur vie une difficulté dans la respiration, quoique leur poitrine parût d'ailleurs assez bien constituée; ensorte qu'il est bien plus naturel d'attribuer à la compression exercée sur le thorax qu'à un vice originel de cette cavité la respiration courte et gênée qu'on remarque chez ces individus.

Si les mouvemens que les enfans veulent se donner dans le maillot peuvent leur être funestes, en faisant naître chez eux des vices de conformation, l'inaction dans laquelle cet état les retient peut aussi leur être nuisible; le défaut d'exercice est capable de retarder l'accroissement des membres et de diminuer la force du corps; ainsi les enfans qui ont la liberté de mouvoir leurs membres à leur gré doivent être plus forts que ceux qui sont emmaillottés.

Pour éviter de semblables malheurs, suivez la nature, soyez simple comme elle ; cette prévoyante mère ne peut vous induire en erreur. Voyez les animaux à leur naissance, s'est-on jamais avisé de leur lier les membres pour empêcher qu'ils fussent contrefaits ?

Je vais exposer, le plus succinctement qu'il me sera possible, les règles qu'il faut suivre, et je pense que ces réflexions engageront des personnes sensées et raisonnables à proscrire des abus si funestes au genre humain.

Il faut placer le nouveau-né en face de la lumière, dans un large berceau suffisamment aéré, avec sa seule chemise, sans bandes et sans liens, sur des linges bien secs, qu'on pourra légèrement chauffer en hiver pendant les premiers jours de la naissance surtout, et qu'on aura grand soin de changer lorsqu'ils seront sales, car la propreté est un des moyens efficaces pour conserver la santé; enfin, il faut le couvrir de manière à ce qu'il n'ait pas froid, en évitant scrupuleusement les extrêmes.

Suivez, lorsque l'enfant sera levé, la marche que je viens de prescrire : une simple robe de laine, et quelques couvertures semblables qui le tiennent dans une température modérée, la tête à l'aise, modérément couverte, point de liens, tels sont les seuls vêtemens qui conviennent aux enfans dans les premiers momens.

Du choix d'une nourrice, et quelles doivent être les qualités de son lait pour être bon.

Lorsqu'une mère se trouve dans l'impossibilité de nourrir elle-même son enfant, par une ou plusieurs des causes que j'ai énoncées précédemment, il faut recourir à l'allaitement étranger, mais comme toutes les femmes ne sont pas également propres à remplir cette fonction importante, il convient donc d'indiquer quelles sont les conditions que doit réunir une bonne nourrice; on ne saurait agir avec trop de prudence, la santé, ainsi que la vie de l'enfant en dépendant presque toujours.

On doit, avec la plus scrupuleuse attention, connaître la nature du sol qu'habite la nourrice; car il n'est pas indifférent que ce soit un lieu bas, humide, marécageux, où l'air, constamment chargé d'émanations méphytiques produites par des matières animales en putréfaction, peut avoir une très-grande influence sur la santé et le tempérament des enfans, la choisir dans un lieu élevé, sec et aéré, où l'air puisse facilement se renouveler. *Hippocrate* a remarqué que les hommes sont forts ou faibles, gais ou mélancoliques, bons ou méchans, bornés ou spirituels, suivant les qualités de l'air qu'ils respirent.

La nourrice que vous aurez choisie doit présenter tous les signes d'un bon tempérament; elle doit jouir de la meilleure santé. Le tempérament sanguin est celui qui convient le mieux à l'allaitement; la femme douée de ce tempérament présente non-seulement un visage frais et serein, mais encore les mamelles sont plus fermes et d'une grosseur plus convenable; ce qui annonce qu'elles jouissent de l'énergie nécessaires pour remplir les fonctions auxquelles elles sont destinées.

Que ses mœurs vous soient bien connues; que sa physionomie soit riante, son regard doux et timide; que la propreté, la douceur, la vigilance, la sobriété, la complaisance soient les qualités qui la carac-

térisent; que sa constitution, son âge et ses traits ressemblent le plus possible à ceux de la véritable mère, chez laquelle je suppose toutes ces qualités, dans l'ordre convenable.

L'âge de la nourrice le plus convenable à l'allaitement est de dix-huit à trente-cinq ans : l'accroissement de la femme plutôt n'est pas borné; plus tard, les mamelles ne fourniraient plus un lait assez abondant, vu qu'elle approche de l'âge critique.

Il importe de connaître l'époque de son dernier accouchement, pour que son lait se trouve, autant que possible, en harmonie avec l'âge de l'enfant; car, s'il est trop vieux, il sera trop épais et trop nourrissant pour que les faibles organes du nouveau-né puissent le digérer. Le lait devient plus épais et plus nutritif à mesure que l'enfant avance en âge et acquiert plus de force.

La femme qui nourrit doit user avec modération des droits du mariage; car une jouissance répétée pourrait porter quelque altération dans son lait. La présence des règles est une circonstance défavorable, qui devra faire rejeter la nourrice qui se présenterait; car il paraît démontré que son lait s'altère, et que l'enfant ne manque pas d'en être incommodé.

Après avoir indiqué en peu de mots les principales qualités morales et physiques que l'on doit désirer dans une nourrice étrangère, voyons à quels signes on peut reconnaître la bonté de son lait.

Le lait doit être d'un blanc bleuâtre à la vue, non d'un blanc mat; sa densité est de 1,023. Une goutte mise sur l'ongle ou sur les corps polis doit faire la perle, ne pas couler trop facilement. Il doit être doux, agréable au goût. Examiné quatre mois après l'accouchement par MM. *Deyeux* et *Parmentier*, ces savans ont vu qu'il contenait très-peu de matière butyreuse, ayant la consistance de crème, et étant difficile à séparer, beaucoup de sucre de lait, fort peu de caséum très-mou, beaucoup de crème, des hydrochlorates de soude et de chaux, une partie volatile odorante à peine sensible, et peut-être du soufre. Toutes les analyses s'accordent à prouver que le lait de femme renferme plus de sucre de lait et de crème et moins de caséum que le

lait de vache. Sa composition diffère singulièrement, suivant l'époque plus ou moins éloignée de l'accouchement, suivant les alimens dont se servent les femmes qui nourrissent, elle peut varier dans un même jour.

Il se comporte avec les acides, les sels neutres et les oxydes alcalins, comme le lait de vache, c'est-à-dire que les acides s'emparent du caséum qu'il contient, et forment avec lui un précipité plus ou moins abondant. Le même précipité est redissous par la potasse, la soude et l'ammoniaque. Les sels d'étain sont subitement décomposés par ce liquide, et l'on obtient un précipité caillebotté, qui contient tout l'oxyde d'étain de la dissolution. L'hydrochlorate de deutoxyde de mercure se trouve aussi décomposé par le lait, et transformé en proto-chlorure de mercure.

On remplace ordinairement le lait de femme par le lait de vache, et quelquefois par celui de chèvre ou de brebis. Le lait d'ânesse peut être employé, mais il est d'un plus fréquent usage en thérapeutique. Je pense cependant que, se rapprochant davantage du lait de la femme par son odeur, sa saveur et sa consistance, on devrait le prescrire aux enfans, comme le plus propre à remplacer celui de la nourrice, s'il venait à manquer.

Du sevrage.

On doit procéder au sevrage d'une manière graduée et insensible. On y prépare l'enfant en associant au lait de sa mère d'autres substances, et en choisissant un temps propice à cette association, afin que l'enfant y trouve la cessation d'un aliment, et non le changement de nourriture.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'époque à laquelle on doit joindre une nourriture étrangère à celle de la nourrice; je crois qu'il est fort difficile de donner des règles précises à cet égard. Le tempérament de l'enfant, sa constitution, doivent être consultés avant l'âge.

Dans les premiers temps de la naissance, il est bien peu d'enfans dont les facultés digestives soient assez fortes pour pouvoir supporter

d'autres alimens que le lait; cela nous est prouvé par la consistance de ce liquide, qui augmente à mesure qu'on s'éloigne de l'époque de l'accouchement, et par les diverses affections qui surviennent aux enfans lorsqu'ils tètent une nourrice dont le lait est trop ancien; je pense que si la femme qui nourrit a assez de lait pour fournir à l'aliment du nourrisson, cette seule nourriture doit suffire jusqu'au quatrième mois. Lorsqu'à cette époque l'enfant est fort, bien constitué, que les digestions se font bien, on peut, sans inconvénient, lui donner des alimens plus solides; en se conduisant ainsi, on augmentera l'activité de ses organes, et on favorisera son accroissement. Si, au contraire, l'individu est faible on attendra que sa constitution se soit fortifiée.

Les substances alimentaires qu'on associe à la lactation sont animales ou végétales. La panade me paraît un des alimens les plus convenables à l'enfant; elle se prépare de la manière suivante : on prend du pain très-cuit, qu'on fait un peu sécher au four; on le fait tremper dans l'eau pendant quelque temps, puis on le fait bouillir dans une suffisante quantité d'eau pendant sept ou huit heures; on y verse de l'eau chaude à mesure qu'il s'épaissit; pendant la coction, on y ajoute un peu de sucre, et quelques gouttes d'une eau aromatique, on passe ensuite le tout à travers un tamis; pour la préparer, on peut employer, soit du lait, soit du bouillon : on est guidé dans ce choix par les circonstances.

La gélatine des jeunes animaux, des sucs de viandes rôties, peuvent aussi servir de nourriture à l'enfant; ces substances sont légères et ne fatiguent pas.

Beaucoup de nourrices, surtout à la campagne, se contentent de mettre de la farine dans l'eau coupée avec du lait de vache, d'exposer cette mixtion à une légère ébullition, et de la donner aux enfans qu'elles allaitent. Ce mélange, qui n'est point assez cuit, porté dans l'estomac, forme une espèce de colle qui le surcharge et trouble la digestion; presque tous les enfans ainsi nourris éprouvent des vomissemens, des tranchées et des coliques. Les farineux, soumis à

l'action de la chaleur des organes digestifs, dégagent une grande quantité d'air, qui distend l'estomac outre mesure, et l'expose à se rompre. D'autres fois des tranchées violentes, des convulsions dangereuses et souvent mortelles se manifestent. On peut éviter tous ces inconvéniens en préparant la bouillie d'une manière convenable. On la fait cuire pendant quelques temps, et on y joint du lait récemment trait, seulement lorsqu'on la retire du feu ; la farine de froment torréfiée au four doit-être préférée à celle qui est crue; cette dessication, en la privant de l'acide carbonique qu'elle contient, la rend plus digestible, et plus propre à absorber les acides qui se développent dans les premières voies.

Les boissons dont l'enfant devra faire usage sont toutes celles dont l'action est peu stimulante ; on peut se servir alternativement d'eau sucrée, de vin étendu d'eau, de petit-lait coupé avec une décoction d'orge ou de chiendent ; on usera de l'une ou de l'autre de ces boissons, suivant l'effet qu'on voudra produire, lorsqu'on aura pour but non-seulement d'étancher la soif, mais encore d'aider la digestion ; on donnera la préférence à l'eau sucrée ou bien au vin, auquel on peut ajouter un peu de sucre.

A mesure que l'enfant prendra une nourriture plus abondante et plus substantielle, la nourrice mettra un plus long intervalle à lui présenter son sein, les mamelles n'étant pas aussi excitées, le lait s'y portera en moins grande abondance, et la source alors s'en tarira d'une manière insensible. Lorsqu'elle sera décidée à sevrer son nourrisson, elle s'y prendra au moins un mois et demi d'avance ; elle présentera son sein une fois de moins par jour la première semaine, et ainsi de suite chaque semaine, jusqu'à ce que l'enfant ne tète plus qu'une fois dans les vingt-quatre heures, puis elle ne le lui donnera que tous les deux ou trois jours ; enfin elle cessera tout à fait. En se comportant ainsi, l'enfant et la nourrice arriveront sans danger à la fin de l'allaitement.

L'époque du sevrage est difficile à déterminer. Lorsque l'enfant est fort, bien constitué, qu'il a été de bonne heure habitué à user d'ali-

mens assez substantiels pour qu'il ne trouve plus dans le lait de sa mère ou de sa nourrice qu'un accessoire, on peut dès-lors sans danger le sevrer à la fin de la première année. Mais s'il était faible, languissant, que sa santé fût altérée, on devrait retarder le sevrage jusqu'à ce qu'il fût assez fort pour digérer d'autres alimens que le lait.

Il faudrait, si l'enfant venait à mourir, ou si la nourrice avait sevré trop brusquement, qu'elle eût recours à la succion d'un autre enfant, qu'elle discontinuerait par degré; elle recommencerait à nourrir, afin de s'y prendre comme je viens de l'indiquer.

Les femmes qui suivront ces conseils n'auront pas à redouter les suites d'un sevrage trop précipité; elles se féliciteront d'avoir suivi cette loi de la nature en s'acquittant de devoirs si beaux et si étendus, et elles seront récompensées de leurs soins affectueux par la santé florissante dont elles jouiront ainsi que leurs enfans.

FIN

HIPPOCRATIS APHORISMI.

I.

Mulier in utero gerens sectâ venâ abortit, et magis, si major fuerit fœtus. *Sect.* 5, *aph.* 31.

II.

Mulieri, menstruis deficientibus, è naribus sanguinem fluere, bonum. *Ibid.*, *aph.* 33.

III.

Si mulieri in utero gerenti purgationes prodeant, fœtum sanum esse impossibile. *Ibid.*, *aph.* 60.

IV.

Mulierem in utero gerentem ab acuto aliquo morbo corripi, lethale. *Ibid.*, *aph.* 30.

V.

Ad dentitionem verò accidentibus gingivarum pruritus, febres, convulsiones, alvi profluvia; et maximè ubi caninos dentes producunt, et iis qui inter pueros sunt crassissimi, et qui alvos duras habent. *Sect.* 3, *aph.* 25.

VI.

Epilepticis pueris, mutationes, maximè ætatis, et regionum, et vitæ, liberationem faciunt. *Sect.* 2, *aph.* 45.